

## PREFECTURE



Votre rôle est de traiter toutes les DTS. Vous êtes sollicité par des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'asile, etc. Vous êtes fatigué, et d'humeur irritable. D'autant que les demandeurs vous remettent

toujours des dossiers incomplets ou mal remplis. Il vous arrive donc de baisser les bras, et de n'enregistrer que les dossiers que vous jugez complets.

En plus, en conséquence de la politique du chiffre, les pressions toujours plus fortes de votre hiérarchie vous obligent à traiter les dossiers de façon succincte. Vous en avez marre de vous faire remonter les bretelles, vous demandez aux demandeurs tous les documents que vous jugez utiles pour augmenter le nombre de refus en dépit des procédures légales.

Lorsque vous êtes sollicité pour une DTS, une fois le dossier (complet ! faites attention notamment à la validité des pièces et au remplissage du formulaire) déposé, vous délivrez une APS d'une validité de 3 mois automatiquement (à apposer sur la feuille de route du migrant).

Ce n'est qu'après une étude complète du dossier que vous accordez ou non un TS d'une validité d'un an (pour la plupart des demandes) ou de 10 ans (pour les CR). Lors de l'étude du dossier vous vérifiez notamment la validité de chaque pièce. Vous délivrez alors vrai TS

rempli.

Les DA passent aussi par vos services avant de pouvoir aller à l'OFPRA. Lorsqu'une demande vous parvient, vous vérifiez que la demande ne repose pas sur une fraude délibérée (plusieurs demandes sous différentes identités, demande depuis un CRA pour éviter l'expulsion, etc.). Si ce n'est pas le cas, vous pouvez leur délivrer une APS de 3 mois.

Lorsque vous recevez un dossier complet accompagné d'une conclusion positive de l'OFPRA ou du Tribunal, vous délivrez automatiquement le TS approprié.

Quel que soit le type de demande, lorsqu'une DTS ou APS est refusée, vous notifiez le refus.

Pour une DTS, le refus est accompagné d'une OQTF. Celle-ci vaut titre de séjour pour une durée d'un mois, durée pendant laquelle il y a possibilité de recours auprès du TA.

### Liste des documents en votre possession :

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande)
- Tampon (gommettes) à apposer sur les feuilles de routes migrants pour officialiser les décisions
- Liste complète des justificatifs (à garder pour vous)
- Formulaire de DTS + liste des justificatifs
- 5 TS

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Rétenion administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**

## PREFECTURE



Votre rôle est de traiter toutes les DTS. Vous êtes sollicité par des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'asile, etc. Vous êtes fatigué, et d'humeur irritable. D'autant que les demandeurs vous remettent

toujours des dossiers incomplets ou mal remplis. Il vous arrive donc de baisser les bras, et de n'enregistrer que les dossiers que vous jugez complets.

En plus, en conséquence de la politique du chiffre, les pressions toujours plus fortes de votre hiérarchie vous obligent à traiter les dossiers de façon succincte. Vous en avez marre de vous faire remonter les bretelles, vous demandez aux demandeurs tous les documents que vous jugez utiles pour augmenter le nombre de refus en dépit des procédures légales.

Lorsque vous êtes sollicité pour une DTS, une fois le dossier (complet ! faites attention notamment à la validité des pièces et au remplissage du formulaire) déposé, vous délivrez une APS d'une validité de 3 mois automatiquement (à apposer sur la feuille de route du migrant).

Ce n'est qu'après une étude complète du dossier que vous accordez ou non un TS d'une validité d'un an (pour la plupart des demandes) ou de 10 ans (pour les CR). Lors de l'étude du dossier vous vérifiez notamment la validité de chaque pièce. Vous délivrez alors vrai TS

rempli.

Les DA passent aussi par vos services avant de pouvoir aller à l'OFPPRA. Lorsqu'une demande vous parvient, vous vérifiez que la demande ne repose pas sur une fraude délibérée (plusieurs demandes sous différentes identités, demande depuis un CRA pour éviter l'expulsion, etc.). Si ce n'est pas le cas, vous pouvez leur délivrer une APS de 3 mois.

Lorsque vous recevez un dossier complet accompagné d'une conclusion positive de l'OFPPRA ou du Tribunal, vous délivrez automatiquement le TS approprié.

Quel que soit le type de demande, lorsqu'une DTS ou APS est refusée, vous notifiez le refus.

Pour une DTS, le refus est accompagné d'une OQTF. Celle-ci vaut titre de séjour pour une durée d'un mois, durée pendant laquelle il y a possibilité de recours auprès du TA.

### Liste des documents en votre possession :

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande)
- Tampon (gommettes) à apposer sur les feuilles de routes migrants pour officialiser les décisions
- Liste complète des justificatifs (à garder pour vous)
- Formulaire de DTS + liste des justificatifs
- 5 TS

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Rétenion administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**

## TRIBUNAL



Vous recevez les recours fait par les SP en cas de refus de leur demande, qu'il s'agisse d'une DA

ou d'une DTS. Ces refus sont toujours accompagnés d'une OQTF. Au niveau du ministère, on vous met de plus en plus la pression, mais l'indépendance de la justice passe avant tout, vous faites votre boulot en votre âme et conscience.

Lorsque vous êtes sollicité pour un recours, avant de faire quoique ce soit, vous vérifiez en premier lieu que les délais de recours sont toujours valables. Le délai habituel de recours est d'un mois.

Une fois la vérification effectuée, vous enregistrez la demande et remettez un mémoire ampliatif au requérant. Il doit alors le remplir et vous le retransmettre par le biais d'un avocat ou d'une structure associative agréée. S'ils vous demandent, il y en a d'ailleurs une au 8 rue de la Marre.

Le demandeur a alors 3 mois pour compléter son dossier. Vous pouvez alors fixer la date d'audience dans les 3 mois suivant la réception du dossier complet.

Lorsqu'un SP ayant déjà déposé une demande de recours, est arrêté et envoyé en CRA, vous devez traiter son dossier en urgence. Cela impose donc des contraintes, notamment pour une étude claire et

complète du dossier. Dans ce cas là, si vous ne disposez pas d'un dossier complet, votre seule possibilité est de rejeter la demande.

### Liste des documents en votre possession :

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande)
- Tampon (gommettes) à apposer sur les feuilles de routes migrants pour officialiser les décisions
- Formulaire de demande de recours auprès du TA : à remettre aux requérants.

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Réétention administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**



Vous êtes en charge du traitement des DA.

Lorsqu'un DA vient vous voir, vous devez vérifier qu'il a bien une APS, délivrée par la préfecture. Une fois la vérification faite, vous enregistrez la demande puis lui remettez un dossier qu'il devra remplir avant de vous le remettre.

Dès que vous entamez l'examen d'un dossier, n'oubliez pas d'envoyer au demandeur le justificatif d'enregistrement de sa demande. Elle vaut titre de séjour pour une durée de 3 mois.

Une fois l'enregistrement effectué, vous étudiez attentivement le dossier. Si nécessaire, vous avez la possibilité de convoquer le DA. Vous pourrez ainsi les entendre et avoir des précisions sur leur histoire afin de vérifier le bienfondé de leur demande. Pensez à vérifier qu'ils sont Francophones ou qu'ils peuvent se faire assister d'un traducteur (la recherche d'un interprète est de leur ressort, mais vous pouvez les orienter vers l'association : 8 rue de la Marre).

L'étude du dossier est basée sur votre jugement personnel. C'est à vous d'estimer le bien-fondé de la demande : une DA permet d'obtenir le statut de réfugié. C'est-à-dire qu'elle est délivrée pour les personnes qui

se trouvent en danger dans leur pays d'origine pour des questions politiques, ethniques, religieuses ou climatiques...

Lorsqu'une procédure aboutit, vous délivrez au DA une acceptation de la demande, puis le renvoyez vers la préfecture. Il devra alors présenter sa DTS finale qui devrait lui être délivrée automatiquement.

Dans le cas contraire, vous lui délivrez un refus motivé. Vous l'informez par ailleurs de la possibilité de recours auprès du TA dans un délai d'un mois.

#### **Liste des documents en votre possession :**

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande)
- Tampon (gommettes) à apposer sur les feuilles de routes migrants pour officialiser les décisions
- Formulaire de DA

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Rétenion administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**

## ***CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE***



Vous êtes un Centre de Rétention Administrative.

Vous détenez les SP qui vont sont amenés par les services de police. Lorsqu'un SP est en situation d'expulsabilité, vous vous chargez de

l'emmener jusque dans un avion.

Etant par ailleurs situé déjà dans un aéroport, vous faites office de Zone d'Attente pour DA. Lorsque des personnes exilées arrivent en France, vous prenez en charge leur demande et leur délivrez un laissez-passer (sur la feuille de route) pour leur permettre de faire leur DA.

Les seules personnes expulsables sont celles soumises à OQTF. Ces dernières valent titre de séjour pour une durée d'un mois à compter de la notification, mais dès lors que le délai est dépassé, les personnes peuvent être expulsées pendant 1 an, au-delà, l'OQTF n'est plus valide.

Par ailleurs une OQTF est suspendue en cas de recours formulé auprès du TA. Si tel est le cas, vous devez en informer le TA qui devra les convoquer en urgence.

Lorsqu'une personne n'est pas expulsable, vous êtes dans l'obligation de la relâcher dans un délai maximum de 45 jours.

Attention ! Vous avez tout de même l'obligation de respecter les droits des migrants, notamment en

les autorisant à faire appel à un traducteur ou une association si nécessaire (8 rue de la Marre). Ils ont le droit de rencontrer leur interlocuteur une seule fois.

### **Liste des documents en votre possession**

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande)
- Tampon (gommettes) à apposer sur les feuilles de routes migrants pour officialiser les décisions

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Rétenion administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**

## ASSOCIATION



Vous êtes Juriste dans une association d'aide aux migrants.

Dans ce cadre, vous tentez au maximum d'apporter un soutien, aux sans-papiers et demandeurs d'asile.

Vous n'êtes pas très nombreux dans l'association pour gérer toutes les demandes, mais vous faites au mieux.

Vos missions:

- aider les primo arrivants en CRA à obtenir un laissez-passer
- suivre les DA présents sur le territoire Français, et de les conseiller dans leurs démarches
- apporter un soutien aux SP pour leurs démarches juridiques
- veillez au respect des droits des migrants détenus en CRA (accès aux soins, respect des droits humains, possibilités de DA, respect des possibilités de recours et des conditions d'expulsions, etc.)

Pour cela :

- Vous les aidez à remplir les formulaires (de DTS et de DA) et à structurer leur récits / arguments à présenter par écrit auprès des différentes instances.
- Vous remplissez en leur nom les dossiers à transmettre au TA, et faites les démarches pour eux. Vous les accompagnez pendant les audiences afin qu'ils soient représentés.

## Liste des documents en votre possession

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande)

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Réétention administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**

## ASSOCIATION



Vous êtes Interprète dans une association d'aide aux migrants.

Dans ce cadre, vous tentez au maximum d'apporter un soutien, aux sans-papiers et demandeurs d'asile.

Vous n'êtes pas très nombreux dans l'association pour gérer toutes les demandes, mais vous faites au mieux.

Vos missions:

- aider les primo arrivants en CRA à obtenir un laissez-passer
- suivre les DA présents sur le territoire Français, et de les conseiller dans leurs démarches
- apporter un soutien aux SP pour leurs démarches juridiques
- veillez au respect des droits des migrants détenus en CRA (accès aux soins, respect des droits humains, possibilités de DA, respect des possibilités de recours et des conditions d'expulsions, etc.)

Pour cela :

- Vous jouez un rôle de traducteur (lorsque c'est possible) entre les migrants et les institutions. Si vous ne pouvez pas traduire vous même, faites des appels à bénévoles. En général, les différentes communautés se connaissent, ça devrait vous simplifier la tâche pour trouver quelqu'un.
- Vous leur proposez des cours de Français proposés par les citoyens (animateur Citoyen).

- Vous leur délivrez si nécessaire des attestation de domicile afin qu'ils puissent justifier d'une adresse postale.

Les langues que vous pouvez traduire par vous même  
Anglais, Espagnol, Arabe.

### Liste des documents en votre possession

- Feuille de registre (vous devez y noter les passages de tous les migrants et leur demande).
- Justificatifs de domicile à remplir et donner aux migrants qui en ont besoin.

## Les acronymes à connaître

**SP**  
**DA**

**Sans papier**  
**Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA**  
**CRA**  
**CNDA**  
**OFPRA**  
**TA**

**Zone d'attente**  
**Centre de Réétention administrative**  
**Cour Nationale du Droit d'Asile**  
**Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides**  
**Tribunal Administratif**

**TS**  
**CR**  
**APS**  
**DTS**  
**OQTF**

**Titre de Séjour**  
**Carte de Résident de 10 ans**  
**Admission Provisoire au Séjour**  
**Demande de Titre de Séjour**  
**Obligation de Quitter le Territoire Français**

# *Rouslan Khadjiev*

## Etat civil

Tchéchénie.

Né le 19/05/1962 à Kurchaloy, 35km au SE de Grozny

Pour fuir votre pays, vous êtes passé en Ukraine où vous avez pu prendre un vol pour Casablanca via Paris. Arrivé en transit à Roissy, vous demandez tant bien que mal (problèmes de communication obligent) l'asile. Vous êtes donc envoyé en CRA. Les conditions d'accueil y sont très dures, et vous êtes malmené par les forces de l'ordre. Il n'y a pas d'interprètes et personne ne comprend votre langue. La Croix Rouge, présente en CRA vous prend en charge pour vous mettre à l'aise, autant que faire se peut.

Vous devez à présent obtenir les documents nécessaires et les remplir pour déposer votre demande. Cela vous permettra peut-être d'entrer sur le territoire en attendant d'avoir une réponse définitive.

## Vous parlez

Tchéchène, Russe.

Mots possibles en Français : asile, France, papiers, comprendre, oui, non, Russe, Croix Rouge.

**Vos connaissances des procédures**  
aucune !

## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

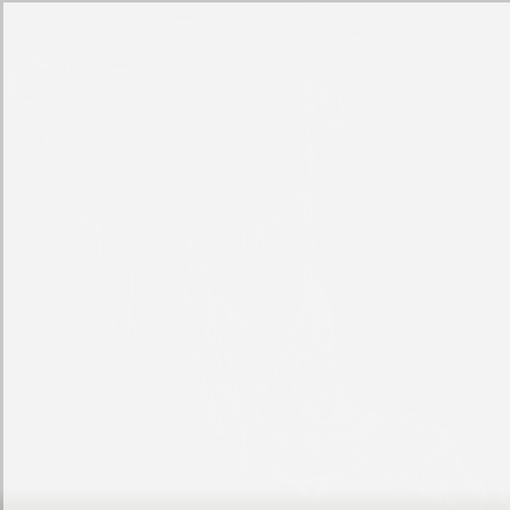
**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

# *Chuyen Nguyen Quang*

**Vietnam**  
**Né le 18/11/1989 à Saigon**

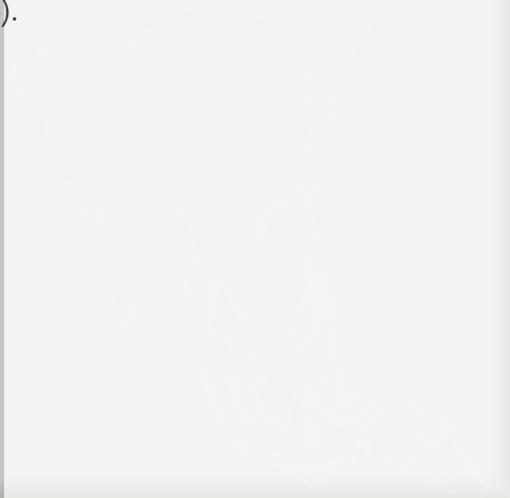
Étudiant à Science Po depuis 2 ans, vous souhaitez changer d'orientation et vous êtes inscrit en Fac de Psychologie. Vos papiers sont en règles, mais vous avez un peu peur de ce qui vous attend à la préfecture à cause de ce changement d'orientation.

Vous décidez d'ajouter à votre dossier de DTS une Lettre de Motivation.



**Vous parlez**  
Vietnamien, Chinois, Russe et Français.

**Vos connaissances des procédures**  
Vous connaissez bien la préfecture (25 avenue de Flandres - Bureau L112). A chaque fois que vous avez eu affaire à eux, ils vous demandaient des documents supplémentaires.  
Par vos études, vous savez comment se font les DA. Vous avez d'ailleurs déjà rencontré à la préfecture des Demandeurs d'Asile. Ils n'ont sûrement pas compris qu'ils devaient passer par l'OFPRA (69 passage de la Clé - Bureau 55).



## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

# *Abdelmajid Charbib*

**Tunisie**  
**Né le 05/08/1987 à Sfax**

Ça fait maintenant 8 ans que vous êtes en France. Vous êtes arrivé à l'âge de 14 ans. Depuis l'âge de 18 ans, vous avez une carte de séjour mention « étudiant ». Avec votre DUT « Carrière Sociale » spécialité « Animation socio-culturelle », vous avez trouvé un job dans votre domaine : animateur dans une maison de quartier à Bobigny (93). Ce n'est pas très bien payé, mais vous aimez ce que vous faites.

Pour que tout soit fait dans les règles, vous avez été embauché d'abord à temps partiel, mais disposez d'une promesse d'embauche que vous avez présenté à la préfecture lors de votre demande de « changement de statut » pour avoir votre TS mention « salarié ».

Quelques semaines plus tard, vous recevez de la préfecture un rejet de votre demande accompagné d'une OQTF !

Votre emploi est donc suspendu. Vos employeurs sont prêts à attendre un peu, mais il faudra que ça se règle rapidement, sinon ils pourraient vous licencier.

**Vous parlez**

Arabe et Français.

## **Vos connaissances des procédures**

Vous avez déjà eu l'occasion de travailler avec des sans-papiers dans votre travail. En général, quand ils ont une OQTF, ils peuvent faire un recours auprès du Préfet (56 avenue de la République - Bureau J), ou attaquer la décision auprès du TA (182 rue du Bac - Bureau 85.3).

## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

# *Leticia Vásquez*

## Équateur

Née le 07/12/1977 à El Eno, 200km à l'est de Quito

Vous venez de la Campagne Équatorienne. La ville «moderne» la plus proche est à près de 40 km de chez vous.

Arrivée avec un visa « Touriste » d'une validité de 3 mois pour rendre visite à votre sœur (qui habite régulièrement en France depuis 10 ans), vous êtes tombée gravement malade.

Après examens, on vous découvre en effet une insuffisance rénale à un stade avancé. Cela vous oblige à effectuer des séances d'hémodialyse 3 fois par semaine pendant 4h.

Vous prendriez de gros risque à prendre l'avion pour rentrer en Équateur, et de toute façon, vous ne pourriez pas bénéficier de tels traitements dans votre village.

Vous souhaitez donc rester en France.

## Vous parlez

uniquement l'Espagnol, mais votre sœur vous soutient dans vos démarches. Vous n'avez donc pas besoin d'un interprète extérieur.

## Vos connaissances des procédures

Votre sœur connaît les procédures de renouvellement de TS « salarié ». Elle a dû le renouveler pendant 5 ans avant d'obtenir une CR demandée directement par courrier au préfet (56 avenue de la République - Bureau J). Pour la procédure de DTS « santé », elle a entendu dire que ça se faisait par demande directe au préfet avec un certificat d'un médecin.

## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

## *Akil Saviem*

**Congo**  
**Né le 25/10/1985 à Baraka, territoire de Fizi**

Vous êtes originaire du Sud Kivu. Votre famille a été assassinée par une faction paramilitaire.

Il y a 3 ans, suite à ce drame, vous avez quitté le Congo car vous craigniez pour votre vie.

Après de nombreuses péripéties vous réussissez à débarquer à Lampedusa, au sud de l'Italie. Vous êtes arrêté par les gardes côtes puis conduit dans un gymnase avec vos compagnons de voyage où on relève votre état civil et vos empreintes.

Vous finissez par vous enfuir et par rejoindre la France où vous souhaitez faire votre demande d'asile.

**Vous parlez**  
uniquement le Swahili, votre langue maternelle.

**Vos connaissances des procédures**  
Un de vos compatriotes vous a parlé de l'OFPPRA (69 passage de la Clé - Bureau 55) qui prend en charge les réfugiés.

## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

## *Jian Su*

**Chine**  
**Né le 21/07/1960 à Peking**

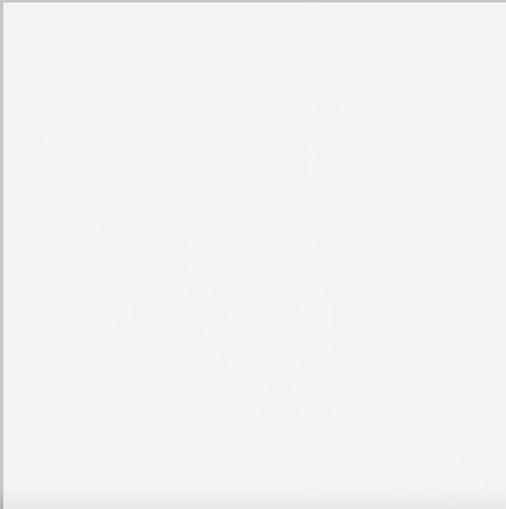
Vous êtes arrivé depuis un mois en France pour travailler clandestinement dans un atelier de confection à Paris. Vous craignez de vous faire contrôler et sortez peu. Vous vous faites donc discret.

**Vous parlez**

Chinois.

Mots possibles en Français : France, parler, oui, non, chine/chinois.

**Vos connaissances des procédures**  
aucune !



## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

# *Jonathan Beckett*

## **Angleterre**

Né le 14/01/1986 à Londres

Vous êtes originaire de la banlieue de Londres. Vous avez eu la chance que vos parents assez pauvres, puissent financer vos études avec l'aide d'une bourse européenne.

Vous avez donc terminé vos études d'urbanisme à Paris et votre projet, à terme, est de rentrer chez vous pour améliorer les conditions de vie dans votre quartier d'origine.

Actuellement vous êtes en contrat avec la Mairie de Paris pour y développer votre Projet de Fin d'Études.

Vous avez un très grand sens de l'humour, très British évidemment... vous êtes un grand fan des Monty Python ! Vous n'hésitez jamais à faire des blagues, même face aux institutions.

Vous avez un TS « salarié » et devez le renouveler. Ça devrait être une formalité.

## **Vous parlez**

Anglais. Votre niveau de Français est assez faible mais vous vous débrouillez

## **Vos connaissances des procédures**

Bof ! Vous êtes anglais ! Pour vous c'est assez facile, il suffit d'aller à la préfecture (56 avenue de la République - Bureau J) pour déposer votre dossier.

## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

## *Mohammed Al-Wahhab*

**Arabie Saoudite**  
**Né le 16/08/1954 à Riyad.**

Vous arrivez tout juste d'Arabie Saoudite. Vous souhaitez vous installer dans l'hôtel particulier que vous venez d'acquérir Place Vendôme.

Vous avez actuellement un visa touriste d'un an.

Vous êtes très riche, et considérez être au dessus des lois. Vous n'avez que faire des démarches pénibles par lesquelles passent tous les immigrés. Quand il le faut, vous n'hésitez pas à prendre le coupe-file pour aller directement au guichet.

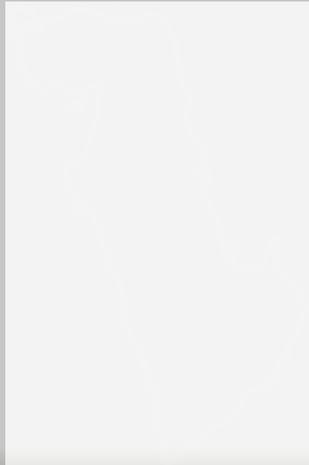
Vous allez plutôt directement au préfet pour demander une CR (10 ans).

**Vous parlez**

Arabe, Anglais

### **Vos connaissances des procédures**

Ça vous est égal ! Tout ce que vous savez, c'est que votre secrétaire a déjà écrit un courrier pour le préfet. Vous avez aussi le numéro de téléphone privé dudit préfet (25 avenue de Flandres - Bureau L112) !



## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**

# *Abdoulaye Diouf*

**Sénégal**  
**Né le 12/10/1968 à Dakar.**

Vous séjournez en France depuis 15 ans, mais vous n'avez jamais eu de papiers. En effet, à l'époque de votre arrivée, les administrations n'étaient pas aussi restrictives qu'aujourd'hui, et ça ne posait pas autant de problèmes d'être sans-papier.

Vous travaillez grâce aux papiers de votre cousin, dans une entreprise de transport de marchandise: vous dirigez une équipe de 10 camionneurs qui tournent sur toute l'Europe. Votre employeur est tout à fait au courant de votre situation, et ça ne le dérange pas. Chaque mois, c'est donc votre cousin qui reçoit votre paie et la reverse sur votre compte.

A la base, vous étiez venu surtout pour avoir un boulot stable et en faire profiter votre famille restée au pays. C'est d'ailleurs toujours le cas, puisque vous envoyez une grande partie de votre paie à votre mère. Mais aujourd'hui, après tout ce temps, vous ne comptez plus y retourner. Vous êtes installé, marié à une Française et avez deux enfants de 13 et 11 ans.

Ça ne veut pas dire que vous oubliez vos origines.... Vous aimez beaucoup la culture Africaine, et vous connaissez de nombreux dialectes Ouest-africains. Vous consacrez un maximum de temps à vos enfants pour leur parler du Sénégal, des traditions... et les

incitez à s'exprimer en Wolof.

## **Vous parlez**

Français, Wolof, Diola, Serere, Bambara et même le Swahili qu'un ami Congolais vous a fait découvrir.

## **Vos connaissances des procédures :**

D'après ce que vous en savez, si vous vouliez être régularisé, il vous faudrait aller à la préfecture (25 avenue de Flandres - Bureau L112) pour déposer un dossier de DTS. Il paraît aussi qu'il faut de nombreux documents, notamment pour montrer votre intégration (comment est ce qu'on pourrait prouver qu'on a une vie sociale ?!), vos revenus, votre lieu de résidence, etc.

Vous savez aussi que si vous êtes arrêté, c'est direction le CRA, et l'expulsion qui va avec !

## Règles de communication

**Vous ne pouvez communiquer librement qu'avec une personne parlant la même langue que vous.**

**Si vous ne parlez pas le Français, vous ne pouvez utiliser qu'une liste de mot définie. Cela signifie non seulement que vous n'avez qu'un langage limité, mais aussi que vous ne pouvez réagir qu'à ladite liste lorsqu'on vous parle.**

### Les acronymes à connaître

**SP  
DA**

**Sans papier  
Demandeur d'Asile / Demande d'Asile**

**ZA  
CRA  
CNDA  
OFPRA  
TA**

**Zone d'attente  
Centre de Réétention administrative  
Cour Nationale du Droit d'Asile  
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
Tribunal Administratif**

**TS  
CR  
APS  
DTS  
OQTF**

**Titre de Séjour  
Carte de Résident de 10 ans  
Admission Provisoire au Séjour  
Demande de Titre de Séjour  
Obligation de Quitter le Territoire Français**